

CIBLE

Absences

Selon notre confrère «Libération», Louis Mermaz a été furieux de constater, après pointages, que soixante députés socialistes n'avaient jamais mis les pieds à l'Assemblée nationale depuis leur élection en juin 1988.

Ce n'est pas céder à l'antiparlementarisme ambiant que de reprendre cette information et de la souligner: c'est au contraire cet absentéisme qui, joint à d'autres facteurs, accentue les réactions de rejet de la classe politique.

Dans la majorité présidentielle, les partenaires habituels ou hypothétiques du Parti socialiste ne pourront manquer d'éprouver quelque amertume au vu de ces négligences coupables. Ils se souviennent avec quel acharnement les responsables socialistes défendent leurs sièges avant chaque élection, et entendent réserver, à quelques exceptions près, les gains éventuels à leurs seuls adhérents.

Souhaitons que, dans l'avenir, les sièges ainsi réservés soient effectivement occupés. Electeurs et partenaires ont tout de même droit au respect.

CONSTITUTION

Les raisons de la réforme

URSS

Le piège lituanien

(p. 5)

Télés

Abus de pouvoir

(p. 4)



Le Roi Baudouin a-t-il mis son trône en danger ?

Mercredi 4 avril, 6 heures. La Belgique est réveillée par une bombe médiatique : le Royaume n'a plus de Roi... Plus exactement, durant la nuit précédente, le gouvernement belge a, en accord avec le roi Baudouin, constaté l'«impossibilité de régner» et assure donc les pouvoirs constitutionnels du monarque. En cause, son refus de signer la loi dépénalisant l'avortement, loi qui avait été préalablement votée par les Chambres législatives.

Si la crise a surpris la Belgique, certains observateurs prévoyaient que Baudouin Ier, catholique pratiquant, n'associerait jamais son nom à une disposition légale qui autorise la suppression de jeunes vies innocentes (on se souviendra qu'il confia un jour sa souffrance de n'avoir pu être père). Il s'en explique dans une lettre au Premier ministre : «Ce projet soulève en moi un grave problème de conscience. Je crains en effet qu'il ne soit compris, par une grande partie de la population, comme une autorisation d'avorter durant les douze premières semaines après la conception.

J'ai de sérieuses appréhensions aussi concernant la disposition qui prévoit que l'avortement pourra être pratiqué au-delà des douze semaines si l'enfant à naître est atteint d'une affection d'une particulière gravité et reconnue comme incurable au moment du diagnostic. A-t-on songé comment un tel message serait perçu par les handicapés et leurs familles ?

Arrivée trop tard pour être incluse dans notre dernier numéro, la lettre de notre lecteur belge complète bien les articles que nous avons publiés.

En résumé, je crains que ce projet n'entraîne une diminution sensible du respect de la vie de ceux qui sont les plus faibles. Vous comprendrez donc pourquoi je ne veux pas être associé à cette loi.

En signant ce projet de loi et en marquant, en ma qualité de troisième branche du pouvoir législatif, mon accord avec ce projet, j'estime que j'assumerai inévitablement une certaine coresponsabilité. Cela, je ne puis le faire...

Mais le Souverain ajoute qu'il ne veut en aucun cas «bloquer le fonctionnement de nos institutions démocratiques. C'est pourquoi j'invite le gouvernement et le Parlement à trouver une solution juridique qui concilie le droit du Roi de ne pas être forcé d'agir contre sa conscience et la nécessité du bon fonctionnement de la démocratie parlementaire».

En accord avec le Roi, le gouvernement (de coalition, social-chrétien /socialiste) prononce «l'impossibilité de régner» pour quelques heures; le temps de soumettre la loi contestée à la signature de tous les ministres du gouvernement. Cette solution originale, qui a le mérite d'allier la stabilité de l'Etat au respect de la conscience du Souverain (qui demandait : «Serait-il normal que je sois le seul citoyen belge à être

forcé d'agir contre ma conscience dans un domaine essentiel ? La liberté de conscience vaut-elle pour tous sauf pour le Roi ?»), cette solution, choisie avec célérité, a été très controversée.

Les communiqués, les interviews que les ondes nationales ont déversés sur le royaume n'ont pas toujours respecté les nuances ni épargné la personne du Roi. Certains ont parlé d'«entourloupette», d'autres de «Constitution violée». Quoi qu'il en soit, cette interprétation positive des textes légaux a épargné à la Belgique une grave crise de régime (Baudouin Ier avait offert d'abdiquer, mais le gouvernement l'en a dissuadé, craignant de ne pas maîtriser la dangereuse situation de crise qui en aurait résulté). En effet, le lendemain, devant les Chambres réunies, le roi Baudouin redevenait le Roi.

Si aucun parlementaire n'a voté contre la «fin de l'impossibilité de régner», certains ont profité de la situation pour réclamer une modification de la fonction royale, parlant d'une réduction des pouvoirs du monarque, ou encore de «monarchie à la suédoise», voire de république... Les critiques et les attaques contre le Roi sont surtout venues des rangs socialistes et libéraux «laïques», ceux-là même qui avaient exigé - et obtenu

à force de désordres organisés contre la volonté démocratique - l'abdication de Léopold III en 1951. Mais les critiques les plus virulentes ont émané surtout d'une certaine frange politicienne et médiatique, car les Belges dans leur majorité, réellement attachés à leur dynastie, ont admiré le courage de leur Roi, et cette crise a en définitive démontré combien le peuple belge estime et affectionne le couple royal.

De plus, dans un Etat en proie à de funestes et dévastatrices forces centrifuges, chacun sait que l'unité du pays ne résisterait pas au remplacement de la Monarchie par une république. C'est pourquoi on peut raisonnablement espérer que cet incident unique ne remettra pas en cause l'essentiel du principe monarchique en Belgique. (En fait, les seuls vrais adversaires résolus de la Royauté - et de la Belgique ! - sont les séparatistes wallingants, chimériques rattachistes à la République française, et l'extrême-droite flammingante, rêvant de République flamande...)

Cet épisode de la vie d'une monarchie moderne montre bien que ceux qui tiennent les monarques pour des personnages désuets et inutiles, se trompent puisque, aujourd'hui encore, un roi peut, à la fois, représenter la conscience de son peuple, assurer l'union de son pays et symboliser celui-ci dans le cœur de ses compatriotes.

De Belgique,
Christian Libens

royaliste

SOMMAIRE: p. 2: Courrier: Baudouin a-t-il mis son trône en danger ? - p. 3: Désarroi syndical - Génération sacrifiée ? - p. 4: Abus de pouvoir - p. 5: Le révélateur lituanien - 6-7: Entretien: Pour la société industrielle - p. 8: Joseph de Maistre - La sale guerre - p. 9: Georg Simmel ou l'histoire libérée - p. 10: Kundera: Leçon de style - p. 11: Action royaliste - p. 12: Editorial: Quelles réformes constitutionnelles ?

REDACTION-ADMINISTRATION
17 rue des Petits-Champs, 75001 Paris
☎ (1) 42.97.42.57
Dir. de la publication: Yvan AUMONT
Comm. Parit. 51700 - ISSN 0151-5772
Diffusion NMPP - Imprimé en France

bulletin d'abonnement

Je souscris un abonnement de trois mois (75 F), six mois (140 F), un an (220 F), soutien (350 F) *

(*) Encadrez la formule de votre choix

NOM: Prénom:

Adresse:

Profession: Date de naissance

ROYALISTE, 17, rue des Petits-Champs, 75001 Paris - CCP 18 104 06 N Paris

Anniversaire

Désarroi syndical

Le Premier Mai est centenaire, mais le cœur n'y est plus. Le syndicalisme est victime de multiples crises - de lui-même aussi...

Quelques dizaines de milliers de personnes dans la rue (soyons généreux) à l'appel de la CGT. Une conférence de presse de Force ouvrière. Une soirée au Cirque d'Hiver avec la CFDT, la FEN et des syndicalistes de l'Est. Sans oublier une petite réunion autour de Jean-Pierre Soisson. Après tant de défilés sous les drapeaux rouges (et parfois noirs), après les violentes manifestations du début du siècle - et leur répression méthodique - après les triomphes du Front populaire et les grands rassemblements de l'après-guerre, l'anniversaire de ces cent années de luttes était tristounet.

Crise des effectifs, désarroi stratégique, dissensions traditionnelles, baisse de l'enthousiasme : le syndicalisme, comme la classe ouvrière, ne croit plus au paradis, après y avoir trop cru, ou trop fait croire. Les uns, cégétistes, ont été solidaires jusqu'à l'aveuglement des dictatures communistes. Les autres, cédétistes, ont cultivé l'utopie avant de se résigner au prétendu réalisme. Tous ont subi les conséquences de la crise économique, la dé-

rive corporatiste, les effets pervers du conformisme intellectuel et de la bureaucratie. Chemin faisant, le syndicalisme a négligé les plus exploités, les plus pauvres, pour mieux se consacrer à la défense de ses bastions professionnels. Et, qu'il le veuille ou non, l'effondrement des modèles socialistes ajoute à son discrédit.

Chacun sait que cette situation est malsaine, à la fois pour les salariés, mal défendus, et pour l'ensemble de la société, exposée à des explosions difficilement contrôlables mais très souvent justifiées. D'où la nécessité d'une renaissance du syndicalisme, afin que continuent d'être dénoncées les injustices et les logiques d'exploitation, et défendus ceux qui travaillent ou désirent travailler. Cette renaissance suppose une réflexion préalable, lucide et informée. Les syndicalistes le savent et le disent depuis des années, mais elle reste latente, comme si rien ne pressait. Qu'ils ne s'étonnent pas, dès lors, de voir leurs réunions et leurs manifestations désertées.

Annette DELRANCK

SOS

Génération sacrifiée ?

SOS vit, SOS vivra ! Le cri des congressistes sonnait comme un défi lancé à ceux qui voudraient étouffer le jeune mouvement anti-raciste.



A mertume, colère croissante : non seulement les partisans d'une politique active d'intégration ne sont pas écoutés par le gouvernement, mais une campagne se développe contre eux dans les milieux officiels. On a commencé par sussurer, en privé, que cet Harlem Désir en faisait trop, et que ses provocations n'étaient pas indifférentes aux récents succès du Front national. Maintenant, on n'hésite pas à affirmer publiquement qu'il ferait mieux de se taire. Ainsi Maurice Benassayag, délégué aux Rapatriés, déclare à « Libération » (30 avril) qu'il ne croit pas que « telle ou telle forme de manifestation antiraciste contribue à faire reculer le Front national » tout en se félicitant par ailleurs de la campagne anti-raciste qu'entreprend le Parti socialiste.

Se prépare-t-on à sacrifier une génération militante amoureusement caressée entre 1986 et 1988, en lui faisant porter la responsabilité de la longue inaction et des conséquences du gouvernement en matière d'intégration ? Ce serait

là une ignominie politique et morale. Dire qu'il y a un lien entre l'immigration et le racisme (en oubliant que les Antillais sont aussi victimes de ségrégation), laisser entendre que la résistance au Front national favorise son développement est aussi inepte et odieux que de prétendre, comme on le faisait avant-guerre, que les juifs étaient responsables de l'antisémitisme.

Attaqué de face par le Front national et dans le dos par Matignon, SOS Racisme n'a pas l'intention de se laisser faire. Le congrès de Longjumeau a adopté un manifeste pour l'intégration qui présente un ensemble de mesures concrètes contre les ghettos urbains, l'échec scolaire et les effets pervers de la décentralisation. Harlem Désir propose également une grande manifestation à l'automne, destinée à montrer que, face à la montée du racisme, il n'y a pas que le vide, le silence et la peur.

Et si le gouvernement faisait en sorte qu'il n'y ait pas lieu de manifester ?

Sylvie FERNOY

la nouvelle action royaliste

sur minitel

Pour en savoir plus...

36.15 tapez AGIR*NAR



SOMMAIRE DU N° 22

DOSSIER SOCIOLOGIE

- Editorial par Pierre-Paul Zalio
- Entretien avec Georges Balandier
- Bonald prophète de la société par Patrick Cingolani
- Ballanche et l'excès révolutionnaire par Georges Navet
- Comte et Littré devant la déchirure sociale par Patrick Cingolani
- De la sociologie de l'intérêt à l'intérêt de la sociologie par Pierre-Paul Zalio
- Lectures : Origine et vertus de la redécouverte de F. Le Play

MAGAZINE

- La culture contre la liberté par Pascal Bruckner
- Chemins du monde : L'exemple du Kosovo par Didier Martin
- Revue des revues : La question de l'éthique par B. La Richardais

BULLETIN DE COMMANDE OU D'ABONNEMENT

NOM/Prénom :

Adresse :

☐ commande le numéro 22 de Cité et verse pour cela 35 F.

☐ S'abonne pour un an (4 numéros) à Cité à partir du numéro 22 et verse pour cela 125 F.

Règlements à l'ordre de «Cité»,
17, rue des Pe tits-Champs,
75001 Paris

Abus de pouvoir

La télévision ne se contente plus d'informer et de distraire, tant bien que mal: elle tend à se substituer aux pouvoirs publics.

Depuis plusieurs années, c'est un fait acquis : la télévision s'est affranchie du pouvoir politique (vers 1982-1983) puis des contraintes du service public, les chaînes privatisées entraînant les publiques dans une course à l'audimat aux effets immédiatement visibles.

Tout a été dit sur le renchérissement des coûts, sur la nullité des «sitcom», sur l'inflation des séries américaines, des jeux et de la publicité. Mais il y a, aujourd'hui, beaucoup plus grave que cette médiocrité : une transformation du spectacle télévisé, observable depuis longtemps à l'étranger (Etats-Unis, Allemagne, Italie) qui tend à associer la population à des campagnes et à des enquêtes d'intérêt public ou privé. Télévision interactive, comme on dit, qui tend à stimuler une attention quelque peu émoussée par les westerns, les films policiers et les toujours mêmes émissions de variétés.

Publique ou privée, la télévision n'offre plus seulement des informations et des distractions : après avoir mobilisé le public pour des causes humanitaires, les chaînes s'efforcent maintenant, pour développer leur audience, de relier plus étroitement le spectacle et la vie, n'hésitant plus à intervenir dans le fonctionnement des pouvoirs publics, sans autres règles que celles qu'elles se donnent.

Prenons l'exemple du «Téléthon» : nul ne peut contester le principe d'une lutte accrue contre la myopathie, ni reprocher aux citoyens de se mobiliser pour la financer. Pourtant, ces campagnes télévisées provoquent un malaise.



■ Affiche de Mai 1968. Aujourd'hui c'est la télé qui veut se substituer à la police !

Pourquoi avoir choisi cette maladie, plutôt que d'autres tout aussi graves ? Comment s'est fait le choix, et sur quels critères ? Nul ne le sait. Mais ce qui est clair, c'est que la télévision intervient, en toute bonne conscience, dans la politique de la santé publique, recueille des sommes considérables en raison de son pouvoir propre et les affecte à son gré. Tant mieux pour les myopathes. Tant pis pour les autres malades, dont la télévision ne se préoccupe pas. Peut-on accepter que la politique de la Santé, qui suppose la répartition aussi judicieuse que possible des crédits par un pouvoir soumis au contrôle démocratique, soit ainsi modifiée par des anima-

teurs de télévision qui interviennent en fonction de la popularité d'une cause, de l'émotion qu'elle peut susciter ? Il y a là une usurpation de fonction, au risque de l'injustice.

Plus périlleuse encore, l'intervention de deux chaînes privées dans la fonction judiciaire et dans les missions de la police. Comme dans d'autres pays, «La Trace» et «Qui l'a vu ?» nous proposent d'enquêter sur des faits divers et de rechercher des personnes disparues. Les ministres concernés et les juristes (notamment Mme Delmas-Marty, présidente de la commission justice pénale et droits de l'homme) ont immédiatement dénoncé les risques graves que faisaient peser ces émissions : constitution de tribunaux médiatiques, atteintes à la vie privée, encouragement à la délation, oubli de la présomption d'innocence et mépris des garanties qu'offre l'institution judiciaire (indépendance du juge, droits de la défense, règles de la preuve).

Puisque ces spectacles juridico-policiers ne peuvent être réglementés sans être du même coup légitimés, le législateur se trouve devant un choix clair : ou bien accepter que la télévision fixe ses règles et se substitue à la justice, ou bien empêcher ce que Mme Delmas-Marty dénonce comme «un nouveau rituel privé de règlement des conflits» qui romprait «avec plusieurs siècles d'efforts pour garantir l'indépendance et l'impartialité de la justice». Il est urgent de décider.

Y. LANDEVENNEC

Avez-vous pensé à la souscription ?

(p. 11)

Le révélateur lituanien

Pourquoi cette question se pose-t-elle aujourd'hui ? Parce que la nouvelle constitution soviétique a elle-même fixé un terme au mandat du président Gorbatchev : cinq ans. S'il n'était pas réélu, il serait théoriquement arrivé à la moitié de son règne. Jusqu'à présent, il a réussi à contrôler les choses, ce qui est un exploit et n'est dû qu'à sa faculté de se déjuger.

Le résultat est là. Et maintenant ? On commence à le comparer au général Jaruzelsky, le seul qui ait réussi à se faire élire à la tête d'un Etat qui sortait du totalitarisme pour présider à la transition vers la démocratie. Son rôle touche à son terme. En ira-t-il de même pour Gorbatchev ? L'homme qui a gagné la guerre n'est pas celui qui présidera à la paix. Sera-t-il victime du syndrome Clemenceau, Churchill, de Gaulle ?

La réponse est dans la constitution. On l'a comparée à celle des Etats-Unis ou de la Vème République. La différence majeure avec ces expériences est que celles-ci sortaient d'une situation de moindre pouvoir, confédération américaine et parlementarisme abusif. La présidence soviétique cumule les pouvoirs les plus exorbitants des deux constitutions : article 16, gouvernement par ordonnance, état d'urgence, veto législatif qui ne peut être levé qu'à la majorité des deux-tiers. Et elle n'en a pas les contrepoids : ni séparation des pouvoirs, ni responsabilité parlementaire.

Cette présidence couronne un édifice politique et économique hérité du totalitarisme : caractérisé par l'inorganisation des nouveaux partis éventuels (l'adoption de cette constitution coupe court à l'expérience de formation des partis avant qu'elle ait eu le temps de prendre forme) et par la permanence de la fonction publique qui est

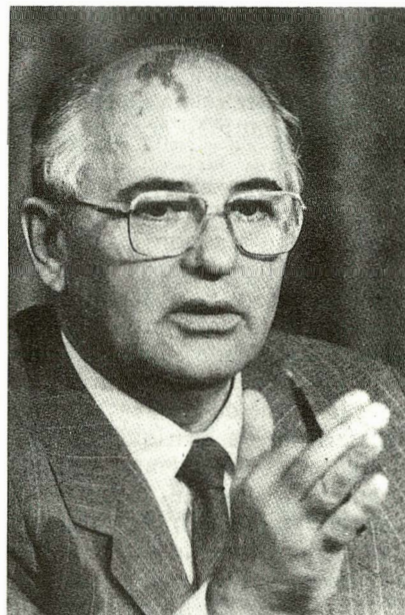
Jusques à quand l'Occident jugera-t-il qu'il faut continuer à aider Gorbatchev ? Les appréciations seront-elles harmonisées entre Bush, Genscher et Mitterrand ? Un jour viendra où Gorbatchev sera lâché à l'extérieur mais aussi peut-être à l'intérieur. Ceci interviendra-t-il avant ou après que nous le jugerons de notre intérêt ? C'est toute la question.

celle du parti unique (il n'y en a pas d'autre, aucune alternative possible, donc aucune indépendance).

Le système administratif et juridique demeure inspiré du système germanique du *Herrschaft* - *Gosudarstvo* en russe - hérité de la souveraineté seigneuriale qui place l'Etat hiérarchiquement organisé sur un pied de supériorité par rapport aux sujets vis-à-vis du Droit. Ceci n'est pas modifié.

Par rapport à la Pologne, l'URSS présente le handicap de n'avoir pas *Solidarnosc*, c'est-à-dire une « formidable légitimité politique » grâce à laquelle la population peut accepter un programme de réforme économique, avec tous les sacrifices qu'il implique, insupportable venant de toute autre direction politique. Par rapport à la Chine, l'URSS présente le handicap supplémentaire de ne pas disposer d'une classe intermédiaire apte à profiter des ouvertures économiques de la réforme et de l'ouverture sur l'extérieur. Les républiques baltes possèdent cette légitimité et ces ressources humaines, outre qu'elles sont mieux situées internationalement.

Nous écrivions ici-même il y a huit mois (« Royaliste » n°51) que le sort de la Perestroïka se jouait non dans le Caucase mais dans les Etats baltes et en Russie blanche. Nous suggérions que ceux-ci exploitent au maximum les ouvertures offertes par la Perestroïka au lieu de s'y op-



poser de front. L'adoption de la nouvelle constitution soviétique exorbitante du droit commun a précipité les choses en conférant à Gorbatchev la faculté d'y bloquer, comme au niveau de l'union, le processus parlementaire qui s'y développait naturellement.

Le plus grave toutefois est que, pris de vitesse pour cette raison constitutionnelle sur le plan politique, Gorbatchev ait choisi de recourir vis-à-vis de la Lituanie à des sanctions économiques, soit sur le terrain même de la réforme. Les Etats baltes ne sont pas la Guinée de Sékou Touré en 1958. Leur niveau de revenu est d'environ 40% supérieur à celui de la moyenne de l'URSS. Gorbatchev a grand tort de les mépriser. « Qu'ils sortent s'ils sont

capables de survivre seuls » ! Négation absolue de la Perestroïka économique qui veut au contraire qu'on libéralise, qu'on supprime les frontières économiques intérieures, voire extérieures. La réaction du centre indique une incapacité foncière à dissocier l'économie du politique, ce qui porte en germe l'échec de la Perestroïka.

Pourquoi était-il impossible à Gorbatchev d'avoir l'intelligence ou la volonté de mener à bonne fin sa réforme là où elle avait les meilleures chances d'aboutir et d'entraîner le reste ? Le mouvement de réforme ne se propagera en Russie qu'à partir de ses franges les plus occidentalisées. Serrer tous les boulons de ce côté est proprement suicidaire.

On connaît l'excuse de Gorbatchev. Si je vais trop loin trop vite, les forces conservatrices seront exacerbées. « Il n'existe qu'une seule alternative à la Perestroïka, c'est la dictature ». Et les Occidentaux sont si sensibles à ce type d'argument que les Soviétiques l'exploitent sans vergogne. Que faut-il comprendre ? Un succès électoral des conservateurs ? La réduction des pouvoirs des assemblées vise plutôt à prévenir les importants succès des réformateurs et des démocrates. Alors un Tien-An-Men ? Impossible en URSS, n'avait pas arrêté de dire Gorbatchev. D'autant que contrairement à la Chine, il s'agirait à Moscou d'une restauration du régime antérieur et non de la défense du régime en place. Il faut se rendre à l'évidence : il y a divorce entre les intentions et les réalités.

Donner et retenir ne vaut. Gorbatchev s'est laissé dangereusement piéger dans l'affaire lituanienne sous prétexte sans doute de négocier en position de force. Il lui reste à savoir une fois de plus se déjuger.

Yves LA MARCK

Pour la société industrielle

● **Royaliste** : Que reprochez-vous aux ennemis de la société industrielle et qui sont-ils ?

François Guéry : Certains sont à l'extérieur : les fondamentalistes notamment qui dirigent leur violence contre notre impiété, et le déséquilibre général que notre société introduirait dans un équilibre supposé. Il est certain que l'industrie s'est faite sur la ruine des sociétés traditionnelles, et qu'elle provoque l'inimitié de ceux qu'elle révèle à eux-mêmes faibles, démunis, écrasés, exploités.

Nous avons aussi notre tradition critique et notre pensée. J'ai cherché à savoir si elles ne sont pas elles-mêmes ennemies de la société industrielle en regardant la manière dont la pensée du 20ème siècle (la philosophie, la phénoménologie, sous la forme de Heidegger et de Husserl) et la critique économique et sociale (Marx) ont pu prendre la société industrielle comme cible en se posant comme exigence de justice et de vérité, en antithèse à l'injustice, à la fausseté, à la laideur du présent industriel.

J'ai essayé de discerner la part de réelle position de droit, et la part d'illusion rétrospective ou passéiste qui confond ce qui pourrait être avec ce qui a été, et qui fait de l'industrie une mésaventure de la vérité, son effacement, son oubli. Il me semble que toute la phénoménologie joue sur cet aspect des choses : l'oubli, la perte du vrai, du juste, et sa position hors de l'état des choses, hors du présent. Ces pensées de la crise posent l'antithèse du présent comme passé, et non pas comme avenir : pour comprendre quelle est la vérité de cette société fautive, il faut remonter à un principe oublié, à l'esprit de la Grèce antique. Chez Husserl, c'est au sens de la théorie, regard libre qui rompt

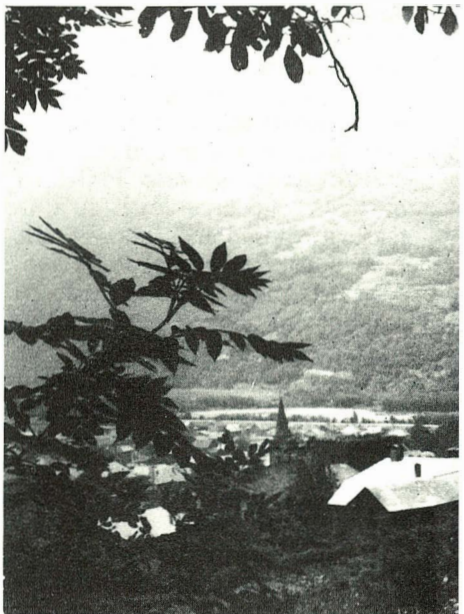
avec la tradition, qui inaugure une visée du concret à travers des idéalités. Pour Heidegger c'est la techné, l'art, c'est presque la nature comme révélation, dévoilement - c'est donc tout le contraire de ce que fait la technique qui même lorsqu'elle dévoile ne le sait pas. Le cas de Marx est plus délicat : il a deux positions à l'égard de la société industrielle puisqu'elle est grosse de quelque chose, mais qu'elle est aussi un oubli : elle aurait perdu une intégrité qui en réalité n'a jamais existé. Quant à ce qui est sorti de la mouvance marxiste, nous savons maintenant que ce n'était pas « un avenir ».

● **Royaliste** : Qu'entendez-vous par esprit de la société industrielle ?

F. Guéry : Husserl entend l'esprit comme une communauté de vues mais aussi de pratiques : la mise en commun de certaines façons de faire, et en particulier de ces façons de faire qui sont typiques de la philosophie et qui visent des idéalités. L'esprit, ce n'est pas la communauté empirique fondée sur la mise en commun de mythologies, mais la mise en commun de la visée du vrai comme tel qui est typique de la société occidentale.

Cette mise en commun existe-t-elle ou est-elle idéale ? Du côté de la science, il ne fait pas de doute que ce n'est pas seulement un idéal qui est visé mais une réalité qui est atteinte, parce que la science est un bien commun qui peut être partagé, parce qu'elle est ouverte à tout esprit. L'industrie elle-même, en tant qu'elle repose sur la science, ne constitue-t-elle pas également une mise en commun des façons de penser mais aussi de penser pratiquement, c'est-à-dire de faire ? Dans l'industrie, il y a une uniformisation des façons de faire à travers le temps et l'espace : ce

qui est fait par l'un peut être fait par l'autre, l'objet produit dans le passé peut être reproduit si le procédé reste disponible. Il y a donc quelque chose, dans la façon de faire industrielle, qui est un universel en acte, qui suppose réalisée la mise en commun. C'est ce que l'industrie est la seule à réaliser, alors que tous les artisanats antérieurs reposaient au contraire sur la confusion du corps et du procédé - ce qui rendait l'objet inéchangeable, précieux. Dans l'industrie, on ne peut pas estimer qu'un tour de main s'est perdu, car le procédé est en lui-même son secret. C'est cette mise en commun productive qui est l'esprit de la société industrielle, non pas comme réalisation utopique toujours repoussée dans l'avenir, mais comme réalité effective. Ce qui n'a rien à voir avec une disposition d'esprit, une éthique, ou un idéalisme. Je ne cherche pas à idéaliser l'industrie ; je pars du fait qu'elle est possible, efficace, progressive, qu'elle est notre réalité, une réalité qui nous précède et nous définit.



■ «L'écologie ce n'est pas la nature contre

Professeur de philosophie à l'université de Lyon-II, François Guéry a récemment publié chez Olivier Orban un livre («La Société industrielle et ses ennemis») dont les thèmes surprendront tant ils heurtent les analyses classiques et les préjugés. Une lecture attentive de l'entretien qu'il a bien voulu nous accorder montre que les questions qu'il pose doivent être sérieusement envisagées.

● **Royaliste** : Ce concept de société industrielle rend-il pleinement compte de la modernité ?

F. Guéry : On ne peut dire que l'industrie n'est qu'un aspect, ou un secteur. C'est presque l'inverse : ce sont les injustices, les imperfections, le déchet, les vestiges du passé pré-industriel dont l'industrie est le tribunal. Les critiques du monde industriel se font ou bien au nom d'une nostalgie sans objet, ou bien au nom de l'industrie elle-même. Si l'idéal de transparence est accompli uniquement dans le domaine scientifique ou industriel, alors la réalité doit être jugée de ce point de vue. Je ne fais pas de l'industrie une simple façon de faire, mais le seul témoignage de la possibilité d'une authentique communauté - qui distingue la société industrielle des autres. C'est le monde ancien - celui des appétits et des intérêts égoïstes - qui comparaît à tout instant devant un tribunal qui est industriel sans le savoir, qui se prend pour autre chose. On confond d'ailleurs ces pratiques

profiteuses, égoïstes, intéressées, avec les pratiques industrielles. Or c'est l'inverse qui est vrai. Au sens empirique, il est vrai qu'il y a autre chose que l'industrie. Mais, au sens où l'industrie réalise elle seule un certain idéal de communauté et de transparence, il n'y a pas autre chose que l'industrie : il y a l'industrie comme témoignage, comme symptôme de la possibilité d'agir en commun dans la transparence et donc aussi de juger imparfait, et même scandaleux, le vestige d'une autre façon de faire (exemple : violences rituelles, divisions en castes...). Il y a là un aspect radical que je reconnais volontiers et qui ne ressemble guère à l'industrie effective.

● **Royaliste** : Vous parlez longuement de la nature, et là encore de façon surprenante.

F. Guéry : La nature fait partie de ces mythologies ou de ces utopies qui prêtent à la critique un appui qui ne tient pas. Juger l'industrie au nom de la nature, c'est impossible, de même qu'on ne peut juger l'industrie au nom de la tradition. Pourquoi ? Ni la nature ni la tradition ne donnent cet appui universel dont la critique a besoin. La nature se livre à l'état brut, sous une forme confuse ; or l'industrie prouve que l'esprit peut agir sur la matière, reproduire la nature, l'améliorer ou la modifier. Pensons à la domestication des animaux : les espèces les plus sauvages cèdent à la culture, subissent l'influence de l'art humain comme dit Ravaillon. Cette action sur le vivant a toujours existé : toutes les cultures ont toujours sélectionné, orienté. L'industrie radicalise ce que les traditions ont fait de manière imparfaite et tatonnante.

Se réclamer de la nature, c'est vouloir dire qu'elle contient un principe de moralité, de justice, de liberté. Il n'est pas le fait de la nature, mais de la communauté, et de la seule qui soit vraiment universaliste dans ses pratiques. Ainsi, le naturel ne peut être juge de l'artificiel. L'artificiel ne peut être jugé que dans son instance, c'est-à-dire en fonction de la capacité artificieuse des hommes. Et comme la capacité artificieuse des hommes industriels n'est pas la même que celle des sociétés traditionnelles, le procès au

nom de la nature est typique des sociétés extrêmement civilisées, qui peuvent poser la mise en commun comme référence. La valeur de la nature date de la rupture la plus radicale avec elle. On ne peut la ressusciter comme norme que lorsqu'on a coupé les ponts avec son aspect de donnée brute. Aujourd'hui, on ressuscite la nature parce qu'elle n'est plus rien.

● **Royaliste** : quand vous dites cela, êtes-vous compris ?

F. Guéry : C'est difficile ! Quand je parle de l'industrie, on voit des usines, des fumées ; et la nature, on la voit verte, végétale, alors que la nature c'est tout ce qui est donné aux sens. Si on conçoit la nature comme quelque chose d'intact, il s'agit donc de zones qui ne sont pas l'objet d'un dessein humain.

Les zones naturelles sont donc des zones dépotoir : comme les zones aménagées n'ont pas de place pour leurs déchets, ces déchets vont dans ce qu'on appelle la nature, c'est-à-dire la frange de sauvagerie que l'homme n'a pas aménagée, qui est aux frontières de ce qui est vivable.

● **Royaliste** : Ainsi, vous définiriez l'écologie comme le fait d'habiter le monde, de l'aménager ?

F. Guéry : Oui. L'écologie est une prise de conscience proprement industrielle, et c'est une prise de conscience des limites indues de l'action humaine. Si cette action était vraiment conséquente, elle ne laisserait pas de déchets. Si par exemple les générations actuelles envisageaient vraiment la communauté sous sa forme industrielle, elles penseraient que les générations futures sont d'emblée des interlocuteurs. Donc les formes présentes de gaspillages, qui hypothèquent l'avenir, ne devraient pas être acceptées. L'écologie, ce n'est pas la nature contre l'industrie, mais l'industrie contre une industrie imparfaite, balbutiante, qui se soucie de profits immédiats. Tel pourrait être l'objet d'un véritable débat, qui s'esquisse d'ailleurs en ce moment : on s'aperçoit que l'environnement n'a pas pour charge une zone marginale du développement, mais qu'il est au coeur des problèmes de l'industrialisation : si l'agriculture est polluante, cela peut tenir au fait qu'elle manque d'esprit indus-

triel, qu'elle repose sur les égoïsmes, les particularismes, sur la juxtaposition de sujets qui ne mettent rien en commun.

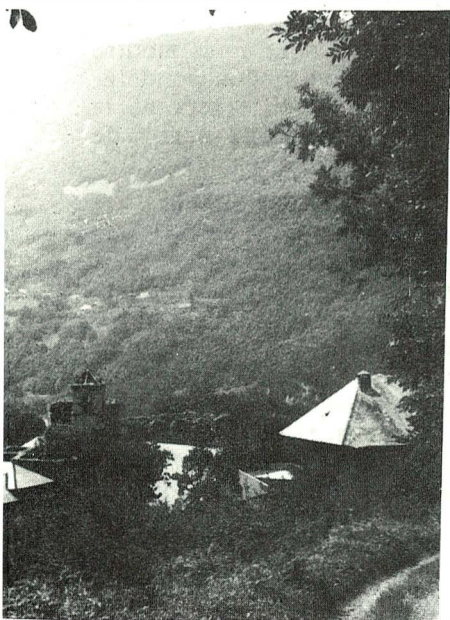
● **Royaliste** : Il y a aussi dans votre livre une critique de l'aristocratie...

F. Guéry : L'esprit industriel suppose une égalité de principe des sujets - ce qui signifie qu'il n'y a pas de hiérarchie naturelle, de distinction entre un « haut » et un « bas ». Cette communauté demeure ouverte à ceux qui, pour des raisons contingentes, n'y participent pas encore. Partant de cela, j'ai dénoncé la survivance aristocratique, le préjugé d'un élitisme naturel à partir de quoi on juge la société industrielle et la société démocratique dénoncée comme celle de la bassesse, de la vulgarité, de l'indifférenciation. Il y a une littérature du mépris, du dégoût de l'autre (Patricia Highsmith, Gombrovicz) qui procède d'une rêverie du haut. Ce sentiment aristocratique est meurtrier parce que c'est lui qui produit l'épuration au sens le plus fort. De même que la pollution est le fantasme d'une société qui ne se sait pas industrielle, la pollution raciale et la pollution sociale sont aussi les fantasmes d'une société qui ne comprend pas son propre principe, qui croit que ce principe est dans la race, dans le sang, dans le terroir. Il y a là des nostalgies dérégées qui aboutissent à des violences meurtrières - le camp de concentration étant la réalisation absolue du « nettoyage » de l'humanité.

● **Royaliste** : quelle est la place du politique dans la société industrielle telle que vous la définissez ?

F. Guéry : Le rôle d'une politique n'est pas de gérer un état de fait, mais de favoriser la transformation progressive de la société donnée en une communauté possible. Ce serait sans doute le moment de repolitiser le problème de l'industrie, de souligner le scandale de l'exclusion, de la « société duale », au lieu de se contenter de gérer une différence restante entre une société non-industrielle dans son esprit et une communauté industrielle restreinte, composée d'une élite d'ingénieurs et de savants.

*Propos recueillis
par Bertrand Renouvin*



l'industrie».

« Nos maîtres »

Joseph de Maistre

Un peu de hauteur après le consensus satisfait : de Maistre peut-il proposer une pensée « alternative » ?

De Maistre est-il l'archétype du contre-révolutionnaire ? La rupture chez lui se veut radicale, tant dans la pensée que dans les méthodes : « La contre-révolution ne sera point une révolution contraire, mais le contraire de la révolution ». Insistant sur le souci d'équité et de modération que devront manifester les vainqueurs, il a des mots très justes sur la mission réconciliatrice

titution britannique la montre subordonnée à la sagesse, stoïcienne et catholique, et fausse compagnie au versant contre-révolutionnaire plus politique où Burke précède Maurras. Si les hommes doivent se replacer sous le regard divin, le peuple, quant à lui, « toujours absent », ne peut qu'acquiescer au fait, et son consentement ne saurait être un préalable. Le roi reviendra, au jour marqué par Dieu, et retournera l'opinion.

Or il y a plus, dans ce providentialisme, que dans celui de Bossuet. Analyser toute innovation comme une concession du pouvoir a permis de liquider le peuple comme instance politique ; dangereuse pente que sent bien de Maistre, qui entend protéger ce même peuple du pouvoir, et qui recourra pour ce faire, avec Du pape, à la souveraineté ultime du Saint-Siège dans les affaires temporelles. Les *Ecrits sur la Révolution* rassemblés ici donnent déjà les soubassements de cette solution ; le catholicisme est le seul véritable soutien des gouvernements, seule la religion rend authentiquement libre ; on se demandera si le coup de pied de l'âne du Ralliement de l'Eglise à la République en 1890 n'est pas, à sa manière, une fidèle lecture de de Maistre qui aurait, comme Rousseau, d'autant plus fragilisé les « gouvernements » qu'il entendait davantage les renforcer...

Norbet COL

Joseph de Maistre, *Ecrits sur la Révolution* (4^{ème} lettre d'un royaliste savoisien. Trois fragments sur la France. *Considérations sur la France. Réflexions sur le protestantisme*), présentés par Jean-Louis Darcel, Paris, PUF-Quadrige, 1989.

(1) dans les *Soirées de Saint-Petersbourg*.



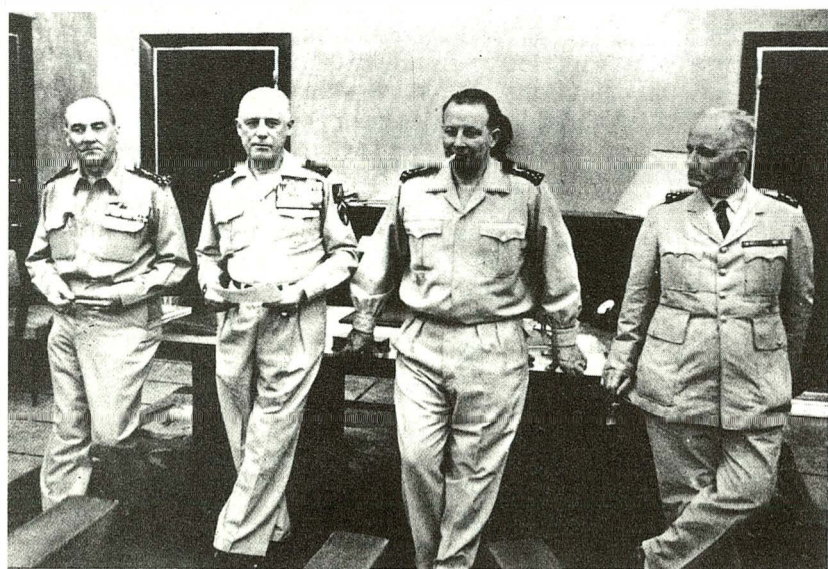
d'une monarchie impérativement distinguée de ses partisans. Nombre de critiques pressés feraient bien de relire ces pages des *Considérations*, de songer au magistrat heureux de la clémence des lois savoyardes et qu'affole « la destruction violente de l'espèce humaine », afin de replacer d'autres textes, sur le *bourreau et la guerre* (1), dans leur véritable éclairage. Néanmoins il y a chez lui des réticences paralysantes.

Les révolutionnaires et leurs maîtres à penser ont analysé la liberté comme un pouvoir, quand de Maistre entend la faire résider dans le seul vouloir. Sans nier toute importance à la représentation politique, ce paradoxal admirateur de la cons-

Histoire

La sale guerre

France-Algérie, une relation ô combien tumultueuse entre deux nations désormais trop liées pour ne pas devoir s'entendre (l'héritage colonial d'un côté, la présence d'une communauté immigrée de l'autre).



■ Mars 1962 - Les généraux putschistes tentent d'interrompre le cours de l'Histoire.

Sous un titre a priori réducteur, deux journalistes du « Monde » proposent un dossier sur la période la plus sanglante de l'histoire commune des deux pays, mais en ayant l'intelligence de remonter aux prémices du nationalisme algérien (du début du siècle à la grande répression de 1945) et de prolonger leur chronique en abordant des événements contemporains comme le phénomène beur ou les émeutes de 1988 en Algérie.

Tout en constituant un *vademecum* fort complet sur le sujet, cet ouvrage présente plusieurs intérêts : d'abord, en reproduisant des documents d'époque et les témoignages de certains acteurs des événements, il fait œuvre utile du strict point de vue historique. Ensuite, en laissant la parole à des protagonistes qui ne furent pas du même camp, sinon du même bord, il conduit le lecteur à

s'interroger sans le pousser à adopter tel ou tel point de vue. (Le « dialogue » entre Jacques Massu et Germain Tillion sur la torture est à cet égard exemplaire). Enfin, la reproduction *in extenso* d'articles du « Monde » rédigés à l'époque nous montre que l'objectivité et la pondération, outre qu'elles servent la vérité, évitent aux écrits de prendre la moindre ride.

Un vœu pour terminer : cet ouvrage ne pourrait-il pas donner naissance à une série télévisée ? Alors que la production américaine - cinématographique, notamment - est déjà fort riche sur le « syndrome vietnamien », ne sommes-nous pas enfin mûrs pour re-voir en toute conscience une page douloureuse de notre histoire ?

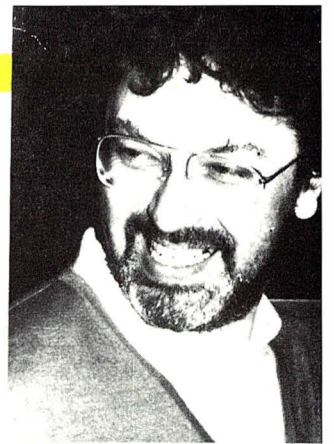
Christian MORY

Patrick Reveno et Jean Planchais, *La guerre d'Algérie*, éditions Le Monde/La Découverte.

Georg Simmel

ou l'histoire libérée

■ Gérard Leclerc



L'essai que le professeur François Léger consacre à la pensée de Georg Simmel paraît en une occurrence assez heureuse. Comme le remarque Julien Freund dans sa préface, ce sociologue est redevenu un auteur actuel. L'était-il dans les années 1934-35, lorsque Raymond Aron l'associait à Dilthey, Rickert et Weber dans une étude sur la philosophie critique de l'histoire ? Ou encore trente ans plus tard ? Le monde n'était-il pas redevenu hegelien en imposant à l'esprit ses perspectives dogmatiques, qu'elles fussent aux couleurs brunes du nazisme ou rouges du marxisme ? L'avènement des masses, la perspective d'une fin des temps, celle de l'Etat universel et homogène peut-être - mais il faudra revoir la question avec Kojève - semblait refouler la pensée petite bourgeoise de la subjectivité et la question d'un sens de la vie toujours ouvert.

L'occurrence heureuse, c'est évidemment l'effondrement du bloc communiste et tout ce qu'il annonce pour le reste de la planète. L'erreur consisterait à faire de ces événements une phase nouvelle d'une dialectique qui reporterait la synthèse sur un accomplissement libéral se substituant à la victoire du prolétariat. Julien Freund y insiste. Simmel n'est pas particulièrement moderne ou postmoderne. Il discute simplement de ce dont nous nous occupons tous les jours et qu'aucun événement de notre temporalité ne saurait abolir. Il procède donc en analyste modeste mais aigu, ce qui n'exclut ni l'audace ni une certaine virtuosité, pour comprendre les aspects les plus divers de la vie humaine. Son relativisme n'est pas position sceptique, mais simplement la prise en compte de l'interdépendance de cette multitude de réseaux de sens dans lequel l'individu évolue comme dans autant de possibles. De là une philosophie de l'existence homogène à une théorie du connaître qu'une citation de Musil concentre assez bien : «...l'homme conçu comme le résumé de ses possibilités, l'homme potentiel, le poème non écrit de sa vie s'opposait à l'homme copie, à l'homme réalité, à l'homme caractère».

Mais dira-t-on qui est ce Simmel mystérieux, inconnu des non spécialistes ? J'avoue qu'avant d'avoir lu l'ouvrage de François Léger, j'aurais bien été en peine de répondre. Un souvenir très vague, peut-être, de l'étude de Raymond Aron. Un autre un peu plus précis du Père von Balthasar dans le premier tome de sa *Dramatique divine* (Le Mielloux edit), où le théologien tire tout son parti du paradoxe du comédien auquel Simmel s'est lui aussi beaucoup intéressé. C'est tout et c'est peu. Il faut donc préciser que le sociologue-philosophe est né en 1858 à Berlin dans une famille juive, qu'il se fit connaître comme professeur de philosophie dans sa ville natale et termina sa carrière à Strasbourg (qui ne devait revenir à la France que l'année de sa mort). Extrêmement prisé de ses étudiants, Simmel ne susciterait pas de postérité intellectuelle reconnue, ce qui n'empêcha pas une influence profonde qui n'est pas sans analogie avec celle d'un Bergson en France. Il y a d'ailleurs une parenté certaine entre leurs philosophies. Il est difficile de donner un aperçu de l'examen minutieux mais toujours stimulant qu'opère François Léger d'une œuvre considérable et qui s'attache à des objets aussi divers que l'argent, l'art, la pensée de Kant ou celle de Goethe, la théorie des sciences humaines, la religion, la mort et l'immortalité... Il y a d'abord la méthode, qui est celle d'un essayiste et dont l'essentiel de la quête n'est pas « le sujet, le contenu de la philosophie, mais l'attitude, et l'inquiétude, du philosophe, une certaine agilité d'esprit apte à relier entre eux les aspects les plus hétérogènes du réel et à découvrir le sens que peut recéler tout phénomène, même insignifiant en apparence ». Le

souci de la chose même propre à Husserl n'est pas étranger à cette approche du réel. L'auteur de *Krisis* en donnera acte à Simmel tout en récusant son « anthropologisme » suspect de scepticisme.

Vient ensuite et surtout l'universelle curiosité qui vous fait comprendre à quel point l'esprit et le monde sont mutilés par le parti-pris des points de vue exclusifs alors que l'investigation du réel nous dévoile une richesse polysémique inépuisable. Sa réflexion sur la philosophie de l'argent constitue un modèle du genre. C'est tout le destin et la qualité du monde contemporain qui s'affirment dans le développement des échanges monétaires. Marx ne peut être ignoré sur le sujet, mais il ne l'épuise pas. Simmel discerne bien en quoi l'argent aliène tout en affranchissant. C'est le paradoxe : « Par sa souplesse et sa divisibilité, il rend possible la multiplicité des dépendances, et par son caractère d'indifférence, il favorise la dépersonnalisation des rapports humains. Mais une situation de dépendance à la fois multiple et abstraite est particulièrement favorable à la naissance du sentiment de la liberté individuelle, même s'il ne s'agit que d'une liberté formelle ». Un retour en arrière est, au demeurant, chimérique. Pour autant, le manque d'une substance toujours fuyante dans un univers de fluidité requiert chez lui une recherche existentielle que le monde de l'échange ne saurait satisfaire.

De cette recherche je retiendrai ici deux aspects qui m'ont particulièrement intéressé. L'un concerne la morale, le second la foi. Le premier point est en lien direct avec une confrontation continue avec Kant, ce philosophe essentiel pour la génération de la jointure entre XIXème et XXème siècle. Simmel estime que dans la morale kantienne, il n'y a pas de véritable autonomie du sujet, puisque le règne de la raison impose seul la règle universelle. Discussion fort actuelle avec l'obsession présente de l'individualisme. Il me semble que la réponse apportée à la difficulté est d'une pertinence remarquable. La moralité est, en effet, pour lui « le rythme selon lequel la vie jaillit de sa source la plus profonde, la tonalité non seulement de ce qu'on appelle les actes, et même peut-être de la volonté, mais celle de l'être tout entier ». Sans doute, la règle de moralité demeure-t-elle une question en soi, mais il ne fait pas de doute que la valeur spécifique de la moralité vient de la qualité même de l'acte libre.

Le souci religieux n'est pas très loin du souci moral, mais il ne se confond pas avec lui. L'admirable avec Simmel, c'est que son agnosticisme personnel ne restreint pas son champ de conscience dans un domaine souvent fermé par principe à ceux qui le réduisent à leurs présupposés. Ainsi lorsqu'il montre qu'il appartient à l'essence de Dieu d'être une personne. Son sentiment très vif de la transcendance lui interdit de diviniser le non divinisable, l'élan vital par exemple, et lui permet de s'ouvrir à l'acte de foi.

Pour en revenir à notre point de départ, l'effondrement du bloc communiste n'est pas sans rapport avec la chute d'une idéologie qui s'identifiait à la philosophie de l'histoire hegelienne. Si Raymond Aron voyait justement dans la pensée d'un Simmel la critique radicale de cette philosophie, il faut espérer qu'on en retiendra aussi tout ce qui est initiation à l'expérience la plus large de l'existence.

Gérard LECLERC

François Léger, *La pensée de Georg Simmel*, Editions Kimé, « Histoire des idées, théorie politique et recherches en sciences sociales », collection dirigée par Pierre-André Taguieff.

Rappel : *La philosophie critique de l'histoire*, par Raymond Aron, Seuil-Points.

Leçon de style

Mais on peut aussi bien retenir cette mise en garde : « *quiconque est assez fou pour écrire encore des romans aujourd'hui doit, pour assurer leur protection, les écrire de telle manière... qu'on ne puisse pas les raconter* ».

Protection assurée, en ce qui concerne « *L'immortalité* ». L'auteur a d'ailleurs pris soin de substituer à l'insipide « *rempli* » de couverture le texte de sa table des matières... C'est un joli pied-de-nez aux cannibales des lettres qui n'acceptent de consommer une œuvre qu'en tant que sous-produit de la biographie de son auteur et exigent d'un texte qu'il se pavane sous le conditionnement, futile ou accablant, des prétextes et anecdotes qui sont censés l'avoir engendré.

La table des matières de Kundera a cela d'opportun qu'elle rappelle à la primauté de la forme en art en même temps que l'auteur ne craint pas d'avouer par quel effet d'écho ses romans émanent d'un unique archétype intérieur, dont les variations successives se nommeraient *La vie est ailleurs*, *L'insoutenable légèreté de l'être*, *L'immortalité*.

Comment échapper à l'immortalité ? En allant dormir. Du moins est-ce la réplique ultime que Kundera fait prononcer à Goethe, dans son « dialogue des morts » avec le double élyséen d'Hemingway.

Qu'importe la recension des thèmes ? (Une fois admis que tous puisent à nos sources les plus unanimement européennes - dont un tchèque mesure mieux que personne l'amplitude, de la raison française au slave sentiment - et se jouent affrontés en un drame de perpétuelle séduction-et-déprise dont le modèle est ici l'idylle, controversée, entre Bettina von Arnim et Goethe...)

Primordiale, par contre, nous paraît la manière encore une fois contrapunctique, dont le compositeur procède à l'assemblage. Car c'est elle qui autorise - ce que le post-classicisme des onagres français censure jusqu'à nos jours - l'enchevêtrement, non seulement des thèmes se relayant, mais celui des « genres » : romanesque, philosophique, poétique ou polémique, dans un espace enfin libéré de la tutelle des cuistres de l'*intelligentzia* - aussi terroristes en vérité à St-Germain-des-Prés qu'au Krem-

lin, du temps où Staline lui-même théorisait.

Esthétique baroque et de contre-réforme, dont la largesse triompha en son temps et jusqu'au XVIII^e siècle de l'étroite vertu moralisante et grammairienne. Syntaxe amoureuse des formes, qui survécut en musique au moins jusqu'à Mahler, alors que les gens de lettres s'étaient déjà vendus aux pissefroids bien-pensants de toutes sonnantes espèces qui achèvent actuellement de les domestiquer.

Revenons à Kundera, c'est-à-dire, lisons-le. Goûtons à travers ce qu'il dit et décrit de mille fois banal comme d'unique et de grand le sens qui naît de la juste intuition des rythmes, de la concordance des images en abîme, son art de clore au point même où il a débuté (par la vision d'une femme levant la main pour saluer - le mouvement de ce bras salvant - mirage qui dit tout de la sainte vanité du monde, mais du salut qu'il offre

finalement à qui sait le lire). Du cri de la naissance à la fête érotique et au sommeil de mort, il n'y a qu'un geste éphémère dont la musique en nous toute la vie résonne. Illusoire immortalité dont un sommeil, espère Goethe, délivre.

Mais une fois retirée cette leçon de style, pourquoi ne pas s'en prendre d'autant plus passionnément à Kundera et lui dire : - Je vous en veux de faire apparaître la charpente de l'œuvre si impudiquement que celle-ci s'efface et qu'elle se subordonne à l'analyse qu'on est tenté d'en faire. Qu'on en retienne moins les mots que les copules, les âmes-corps que la stratégie lancinante de leurs conjugaisons.

Qu'avez-vous fait, Milan, de cette urgence éthique qui sous-tendait la lutte pour la vie dans votre « *vieille patrie* » ? Ne vous êtes-vous pas, chez nous, rapidement francisé au point de ne plus transmettre, du trésor révolutionnaire baroque, que la nomenclature de ses préciosités ? Méfiez-vous de nos admirations. Elles n'ont pas derrière elles la détresse qui confère nécessité de vaincre à la beauté.

Luc de GOUSTINE

Princes de la photo

L'exposition organisée par la Mairie-Annexe du VIII^e arrondissement de Paris, permet de découvrir une petite partie du patrimoine détenu par la famille d'Orléans. Nous sont présentés des photographies de très belle qualité dont les sujets sont de trois ordres : l'exil en Angleterre de 1846 à 1871, la guerre de

Sécession, à laquelle participèrent dans les rangs nordistes le prince de Joinville, son fils et deux de ses neveux dont le comte de Paris. Enfin, diverses photographies d'exil (de nouveau) prises par le duc d'Orléans entre 1909 et 1913.

Prêtés par la fondation Saint-Louis, tous ces clichés sont là pour nous rappeler que c'est sous le signe de Louis-Philippe,



en 1839, qu'est né en France le daguerréotype, premier procédé photographique commercialisable.

Marc DESAUBLIAUX

■ Exposition « Les Princes d'Orléans et le photographique » (1839-1914), à la Mairie du 8^e arrondissement, 56, Bd Malesherbes, jusqu'au 22 mai, du lundi au samedi 11h - 19h.

A l'aide

Comme nous vous l'avions dit dans le dernier numéro, notre photocopieur vient de rendre l'âme d'une manière définitive et brutale. Et nous devons faire un choix : ou bien nous le remplaçons par un modèle équivalent "bas de gamme", dépense que nous pouvons assumer sans trop de problème, ou bien nous en profitons pour nous doter d'un modèle perfectionné et rapide qui nous permettrait de soulager notre service d'imprimerie intégrée qui n'arrive plus à assumer tous nos besoins en matière d'impression.

Cette dernière solution serait la préférable, mais il est exclu que nous puissions prendre en charge les **20.000 F supplémentaires** de dépense sur notre budget normal.

Nous avons donc ouvert une **souscription exceptionnelle** dans ce but. Nous vous demandons d'y répondre vite afin que nous puissions prendre notre décision **rapide** : nous ne pouvons pas nous passer plus longtemps de cet outil de travail indispensable.

Merci d'avance.

Yvan AUMONT

ILE-DE-FRANCE AGENDA

● Dimanche 13 mai - Affichage (rendez-vous au local à 8 h 30) puis vente à la criée et stand (rendez-vous au local à 11 h).

● Vendredi 18 mai - Réunion de rédaction d'"IDEFIX" (la Lettre d'information de la Fédération) à 20 h au local.

● Dimanche 20 mai - Session d'information et réflexion/débat sur "immigration et identité nationale" (voir annonce ci-contre).

● Vendredi 25 mai - Réunion d'organisation à 20 h au local. Cette réunion est ouverte à tous ceux qui souhaitent participer aux activités de la NAR-IDF.

FÉDÉRATION DE L'ILE-DE-FRANCE

La Fédération NAR Ile-de-France vous invite à une session

le **Dimanche 20 Mai**

dans les locaux de la N.A.R.,

17 rue des Petits Champs, 75001 Paris

Cette session se déroulera en deux parties (séparées par un repas pris sur place) :

Le matin de **10 h à 12 h 30**, animée par Bertrand Renouvin, **partie d'information** sur la N.A.R., son rôle, son action et ses prises de position.

L'après-midi de **13 h 30 à 18 h 30** une **partie de réflexion-débat** destinée à développer un argumentaire sur une question majeure d'actualité politique.

Nous centrerons cette réflexion sur le thème de :

«Immigration et identité nationale».

➡ *Nous convions tout particulièrement les nouveaux lecteurs sympathisants de notre mouvement à venir prendre contact et discuter avec nous à cette occasion.*

PHOTOS

Des photos du comte de Paris, chef de la Maison de France, sont disponibles à notre service librairie. Elles existent en trois formats. Tarif franco : format 9x13 : 12 F - format 13x18 : 29 F - format 18x24 : 58 F. Dans ces trois formats et au même prix, existent aussi les photos de la comtesse de Paris, du comte de Clermont, du prince Jean.

Egalement disponible (format 13x18) la photo officielle de la cérémonie d'Amboise représentant le comte de Paris et ses deux petits-fils, avec la signature des trois princes. Prix franco : 29 F.

RELIURES

Nous mettons à la disposition de nos lecteurs qui désirent conserver leur collection du journal, une reliure pleine toile bleue avec inscription "Royaliste". Cette reliure permet de contenir 52 numéros du journal. Elle est vendue au prix de 70 F franco.

ABONNEMENTS INVENDUS

Ils vous permettent de recevoir tous les quinze jours une certaine quantité d'exemplaires du numéro précédent du journal pour les diffuser autour de vous.

Tarif pour six mois: pour 5 ex.: 71 F - pour 10 ex.: 136 F.

CONSEIL NATIONAL

Les élections pour le renouvellement du Conseil National de la N.A.R. ont lieu actuellement. Nous rappelons à tous les adhérents que leur vote doit nous parvenir le **21 mai au plus tard** pour être pris en compte. Le dépouillement sera effectué publiquement le 21 mai à 18 h dans les locaux du mouvement.

ABONNEMENTS DE PROPAGANDE

Envoyez-nous les noms et adresses de ceux de vos amis susceptibles d'être intéressés par «Royaliste». Nous leur ferons un abonnement d'essai pendant trois mois. Prix de chaque abonnement : 25 F.

Demande de documentation

Si ce journal vous a intéressé, si vous désirez avoir plus de renseignements sur nos idées, nos activités, les livres et brochures que nous publions, remplissez le bulletin ci-dessous **sans engagement de votre part**.

Nom :

Prénom :

Date de naissance : Profession :

Adresse :

désire recevoir **sans engagement de ma part** une documentation sur le mouvement royaliste. Bulletin à retourner à :

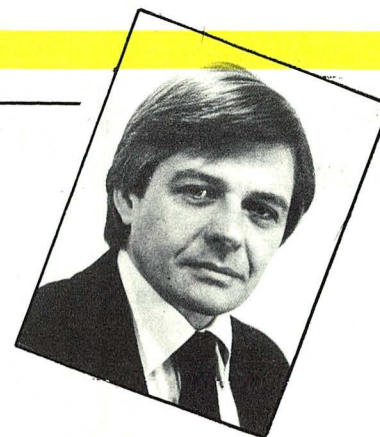
«Royaliste», 17 rue des Petits-Champs, 75001 Paris

MERCREDIS DE LA NAR

A Paris, chaque mercredi, nous accueillons nos sympathisants dans nos locaux (17, rue des Petits-Champs, Paris 1er, 4ème étage) pour un débat avec un conférencier, personnalité politique ou écrivain. La conférence commence à 20 heures très précises (accueil à partir de 19 h 45 -Entrée libre et gratuite), elle s'achève vers 21 h 45. Un buffet chaud est alors servi pour ceux qui désirent poursuivre les discussions (participation aux frais du buffet 22 F).

● **Mercredi 16 Mai** - Pourquoi les intellectuels occupent-ils une telle place dans la société française ? Philosophe, essayiste, collaborateur de la revue «Esprit», **Daniel LINDENBERG**, qui a participé à un ouvrage collectif sur le sujet **«Dernières questions aux intellectuels»** nous présentera son analyse et ses conclusions, qui se situent très au-delà des habituelles polémiques.

● **Mercredi 23 Mai** - La résurgence de l'antisémitisme dans notre pays oblige à un nouvel examen de son histoire et de ses thèmes. S'appuyant sur les travaux d'historiens, d'anthropologues et de philosophes contemporains, **Bertrand RENOUVIN** analysera comment **«Le mythe du complot juif»** a pris naissance et les motifs pour lesquels il recommence à être exploité.



Quelles réformes constitutionnelles ?

Longtemps, la gauche a donné le triste exemple d'une opposition systématique à tout projet émanant de ses adversaires. Après avoir à juste titre dénoncé ce travers la droite y est tombée à son tour, cherchant à nuire à tout prix au pouvoir en place - même lorsque ses projets sont manifestement conformes au bien commun.

Le débat sur la réforme constitutionnelle a offert une nouvelle démonstration de cette passion pernicieuse et ridicule puisque l'opposition a contesté une évolution juridique qui s'inscrit dans la logique de la 5ème République et que M. Giscard d'Estaing avait naguère encouragée. Il est heureux que cette contradiction majeure, source de cas de conscience et de désunion, ait empêché l'enterrement de la réforme par le biais d'un renvoi en commission. Encore faut-il préciser l'enjeu du débat, qui va bien au-delà d'un succès politique, encore fragile, du président de la République et du gouvernement.

L'enjeu, c'est la justice qui suppose l'existence de droits reconnus et garantis en permanence à l'ensemble des citoyens ; c'est la soumission de l'Etat, dans toutes ses composantes, à une règle de droit énoncée comme loi fondamentale. Il y a là une fausse évidence, du moins dans la tradition démocratique française qui a mis près de deux siècles à résoudre l'antinomie entre la loi, « expression de la volonté générale » et le caractère « imprescriptible » des droits proclamés en 1789 - ou bien la souveraineté des représentants du peuple, avec le risque de votes majoritaires niant les droits de la minorité et portant atteinte à la liberté des citoyens, ou bien la souveraineté d'une loi extérieure aux pouvoirs et s'imposant à ceux-ci.

Révolution

Sous les précédentes républiques, c'est le dogme de la volonté générale qui a prévalu, et le principe républicain s'est confondu avec une souveraineté parlementaire qui reléguait la Déclaration des droits de l'homme au rang de profession de foi philosophique et morale et concevait la Constitution comme un simple code de procédure politique.

En ce domaine comme en d'autres, la Constitution de la 5ème République a opéré une véritable révolution juridique qui continue de dérouler ses effets. Tout en restaurant l'indépendance et l'autorité de l'Etat, le général de Gaulle a soumis la loi à un contrôle de constitutionnalité qui écarte le risque de « pouvoir personnel » et qui évite les emportements ou les dérives absolutistes de la « volonté générale ». Dès lors, la Constitution retrouvait son rôle de loi fondamentale, puisque le Conseil constitutionnel juge par rapport à celle-ci et, depuis 1971, par rapport aux principes qu'elle contient ou auxquels elle fait référence.

Constatant que le Préambule du texte de 1958 fait partie intégrante de la Constitution adoptée par le peuple français, et que ce Préambule se relie explicitement à la Déclaration des droits de l'homme de 1789, confirmée et complétée par le Préambule de la Constitution de 1946, les « juges de la loi » (1) en ont très logiquement conclu qu'il y avait là un ensemble de principes qui, en droit, avaient valeur positive.

Puisque les libertés des citoyens se trouvaient ainsi reconnues (dans un « bloc » de textes fondamentaux) et garanties (par le Conseil Constitutionnel) il était normal qu'un droit de saisine soit donné aux parlementaires - ce qui fut fait en 1974 à l'initiative de M. Giscard d'Estaing - puis à chaque citoyen selon le vœu exprimé par le président de la République le 14 juillet 1989. Comment ne pas approuver ces progrès dans l'état de droit, accomplis tantôt par la droite, tantôt par la gauche, selon une ambition encouragée par tous les juristes et une très large majorité de Français ?

Démocratie directe ?

Dans le débat confus qu'a provoqué à l'Assemblée nationale le projet d'extension de la saisine, il faut relever, pour s'en inquiéter, les amendements déposés par Mme Stirbois (FN) et par M. Toubon (RPR) en faveur du referendum d'initiative populaire. A première vue sympathique, le thème de la démocratie directe, par extension de la procédure référendaire et de son champ d'application, va très exactement à l'encontre des principes et des

garanties établis en 1958 et depuis.

S'il est bon que les citoyens soient consultés par referendum, il est nécessaire que les questions posées portent sur des sujets délimités de manière précise - en l'occurrence l'organisation des pouvoirs publics et les traités qui pourraient avoir des incidences sur le fonctionnement des institutions. Que ce soit à l'initiative du chef de l'Etat ou d'un groupe d'électeurs - en fait d'un parti politique - tout referendum concernant des « problèmes de société » risque de porter atteinte à la démocratie représentative et aux principes juridiques sur lesquels elle est fondée (2).

Toujours invoqué par M. Le Pen, l'exemple suisse devrait faire réfléchir puisque la démocratie directe permet, comme on l'a vu récemment, de refuser aux femmes le droit de vote dans certain canton. De même, un referendum qui porterait sur un groupe social (les immigrés) ou politique établirait, en cas de succès des thèses d'exclusion, la dictature majoritaire au détriment des droits de l'homme (la liberté et l'égalité) et du citoyen (le droit des minorités, le droit à l'opposition). Puisque le Conseil constitutionnel, qui juge les actes du Parlement, ne peut s'opposer à un texte adopté par referendum, il y aurait risque de voir notre « bloc de constitutionnalité » s'effriter sous le coup des passions du moment et les institutions représentatives devenir des superstructures dénuées de sens. Le jacobinisme de M. Le Pen y trouverait son compte, puisqu'il y aurait dialogue direct entre le peuple et un homme supposé le porter au pouvoir, entre le peuple et un parti qui prétendrait le représenter en totalité et exprimer sa vérité. Logique totalitaire, quels qu'en soient les présupposés, que nous avons vu à l'œuvre dans les pays communistes. Maintenant qu'elle est détruite à l'Est, n'acceptons pas qu'elle soit réactivée dans notre pays sous l'apparence d'une démocratie directe qui ressemblerait comme une sœur aux défunes démocraties populaires.

Bertrand RENOUVIN

(1) cf. Léo Hamon, *Les Juges de la loi* (Fayard, 1987).

(2) cf. l'article de J.L. Schlegel, *Libération* du 14/12/89.